



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
31 août 2018

Français

Original : anglais
Anglais, arabe et français seulement

**Bureau de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
Première réunion
Quito, 4 novembre 2018
Points 3 à 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée aux décisions de la vingt-neuvième Réunion
des Parties au Protocole de Montréal, examen de l'ordre du jour,
présentation d'une feuille de route concernant le déroulement
de la réunion et passage en revue des documents de travail établis
pour la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Le Bureau de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se réunira à 16 heures le dimanche 4 novembre 2018 au Centre de conférences Quorum (le « Quorum ») à Quito. La présente note donne des informations sur les questions de fond relevant des points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire de la réunion (UNEP/OzL.Pro.29/Bur.1/1). La section II résume les informations concernant le point 3 de l'ordre du jour, qui s'intéresse à la suite donnée par le Secrétariat aux décisions adoptées à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. La section III donne des informations sur l'examen de l'ordre du jour, la présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et fait le point sur les documents de travail établis pour la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

**II. Suite donnée aux décisions de la vingt-neuvième Réunion
des Parties au Protocole de Montréal (point 3 de l'ordre du jour)**

2. Le tableau figurant en annexe à la présente note donne un aperçu général des décisions adoptées par la vingt-neuvième Réunion des Parties et des mesures que le Secrétariat doit prendre ou a prises pour y donner suite.

**III. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route
concernant le déroulement de la réunion et passage en revue
des documents de travail établis pour la trentième Réunion
des Parties au Protocole de Montréal (point 4 de l'ordre du jour)**

3. La trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra au Centre de conférences Quorum à Quito du 5 au 9 novembre 2018. Conformément à la pratique établie, la réunion sera divisée en deux parties : un segment préparatoire de trois jours et un segment de haut niveau de deux jours. Le

*UNEP/OzL.Pro.29/Bur.1/1.

segment préparatoire doit commencer le lundi 5 novembre 2018 à 10 heures et le segment de haut niveau le jeudi 8 novembre 2018 à 10 heures. Le système d'inscription en ligne a été lancé le 31 juillet et l'inscription sur place débutera le samedi 3 novembre.

4. L'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/1) a été distribué aux Parties en août 2018 et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/OzL.Pro.30/1/Add.1) sera publié en septembre 2018. Une note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.30/2) contenant des informations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour sera affichée sur le portail de la réunion en septembre. Un additif contenant des informations complémentaires, qui devrait être disponible ultérieurement, sera publié en octobre.

5. Des informations détaillées sur les questions inscrites à l'ordre du jour figurent dans un certain nombre de documents qui ont été publiés sur le portail de la réunion, à l'adresse suivante : <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop30/SitePages/Home.aspx>.

6. L'ordre du jour du segment préparatoire aborde toutes les questions qui devraient être abordées au cours du segment de haut niveau et à l'égard desquelles les Parties devront se prononcer. Au moment de l'établissement de la présente note, le Secrétariat n'avait reçu aucune demande de la part des Parties concernant des questions à examiner au titre du point 17 de l'ordre du jour (Questions diverses). Les membres du Bureau souhaiteront peut-être soulever d'autres questions lors de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion.

7. En ce qui concerne les questions relatives au budget, le Secrétariat a établi un projet de révision du budget approuvé pour 2018 et des projets de budget pour 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/4) ainsi qu'un projet de budget axé sur les résultats pour 2019 et 2020 (UNEP/OzL.Pro.30/4/Add.1). Le budget axé sur les résultats se fonde sur deux scénarios, à savoir un scénario de croissance nominale nulle et le scénario budgétaire proposé, ainsi que six objectifs principaux et les réalisations escomptées, indicateurs de succès, dates cibles et coûts correspondants, dans la mesure du possible. Un rapport financier des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et pour le Protocole de Montréal pour l'exercice 2017 a également été établi pour examen par les Parties (UNEP/OzL.Pro.30/5).

8. Une note du Secrétariat et son additif (UNEP/OzL.Pro.30/2 et Add.1) résument les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion. La note fait le point sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire, y compris l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones ; la disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement ; les questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal ; les liens entre les hydrochlorofluorocarbones et les hydrofluorocarbones dans le cadre de la transition aux produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global ; les questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones ; les ajustements proposés au Protocole de Montréal sur les hydrochlorofluorocarbones pour les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole ; les émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11).

9. Parmi les autres sujets inscrits à l'ordre du jour figurent le point soulevé par les Émirats arabes unis concernant les conditions d'octroi d'une assistance financière et technique ; l'examen du mandat, de la composition et de l'équilibre des groupes d'évaluation et de leurs organes subsidiaires ainsi que des connaissances spécialisées exigées de leurs membres ; l'examen des candidatures présentées par les Parties pour pourvoir les postes d'expert(e) de haut niveau et d'autres fonctions au Groupe de l'évaluation technique et économique ; l'examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2019 ; les questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et décisions recommandées par le Comité ; et le bilan de la situation des îles des Caraïbes touchées par des ouragans.

10. Une liste des documents de travail et d'information qui seront disponibles pour la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, ainsi que des informations générales, figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.30/INF/9.

11. Conformément à la pratique établie, les Coprésent(e)s du Groupe de travail à composition non limitée encadreront le segment préparatoire de la réunion. Après l'ouverture du segment de haut niveau, les Parties pourront convoquer à nouveau le segment préparatoire si elles l'estiment opportun pour achever l'examen de toute question en suspens.

12. L'ouverture du segment de haut niveau, le 8 novembre, sera présidée par le Président de la vingt-neuvième Réunion des Parties, qui dirigera les débats jusqu'à ce que les Parties élisent le (la) Président(e) de la trentième Réunion des Parties. Conformément à l'article 21 du Règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal et à la pratique établie consistant à assurer la rotation des postes de président et de rapporteur entre les groupes régionaux dans l'ordre alphabétique anglais, le (la) nouveau(elle) président(e) de la trentième Réunion des Parties devrait être issu(e) du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le (la) rapporteur(euse) du Groupe des États d'Asie et du Pacifique et les trois vice-président(e)s des Groupes des États d'Afrique, d'Europe orientale et d'Europe occidentale et autres États. Ensuite, le (la) Président(e) nouvellement élu(e) passera en revue l'ordre du jour avec les Parties, étant entendu que les travaux des groupes de contact créés au cours du segment préparatoire pourraient se poursuivre parallèlement aux séances plénières de haut niveau de façon à trancher toute question en suspens avant le vendredi 9 novembre 2018, date à laquelle les Parties sont censées adopter les projets de décision.

Annexe

Mesures prises jusqu'à août 2018 pour donner suite aux décisions adoptées à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXIX/1	Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2018-2020	Notifier le (la) Trésorier(ière) du Fonds multilatéral et le (la) chef du secrétariat du Fonds multilatéral	Notification adressée au (à la) Trésorier(ière) du Fonds multilatéral et au (à la) chef du secrétariat du Fonds en décembre 2017
XXIX/2	Prolongation du mécanisme à taux de change fixe pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020	Notifier le (la) Trésorier(ière) du Fonds multilatéral et le (la) chef du secrétariat du Fonds multilatéral	Notification adressée au (à la) Trésorier(ière) du Fonds multilatéral et au (à la) chef du secrétariat du Fonds en décembre 2017
XXIX/3	Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones	Assurer un suivi auprès des Parties n'ayant pas encore ratifié l'Amendement de Kigali	Communication adressée à tous les États non Parties à l'Amendement de Kigali en février 2018
XXIX/4	Techniques de destruction des substances réglementées	Prier le Groupe de l'évaluation technique et économique de présenter un rapport avant le 31 mars 2018 et, si nécessaire, de présenter au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarantième réunion un rapport supplémentaire contenant une évaluation des techniques de destruction et un examen de toute autre technique pour inclusion éventuelle dans la liste des techniques de destruction approuvées Inviter les Parties à soumettre au Secrétariat de l'ozone, avant le 1 ^{er} février 2018, des informations concernant les tâches énoncées ci-dessus	Invitation adressée aux Parties et notification envoyée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2017 Réponses des Parties transmises au Groupe de l'évaluation technique et économique, telles que reçues
XXIX/5	Dérogation pour utilisations essentielles en laboratoire et à des fins d'analyse pour 2018 en Chine	Informar la Chine de la quantité de tétrachlorure de carbone autorisée au titre des dérogations pour utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse pour 2018	Notification envoyée à la Chine en décembre 2017
XXIX/6	Dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2018 et 2019	Informar les Parties de la quantité de bromure de méthyle approuvée au titre des dérogations pour utilisations critiques pour 2018 et 2019	Notifications envoyées à l'Afrique du Sud, à l'Argentine, à l'Australie, au Canada et à la Chine en décembre 2017
XXIX/7	Utilisation de substances réglementées comme agents de transformation	Inviter les Parties à mettre à jour leurs informations concernant l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone comme agents de transformation et à les communiquer au Secrétariat avant le 31 décembre 2017 Prier le Groupe de l'évaluation technique et économique de faire rapport au Groupe de travail à composition non limitée, à sa quarante et unième réunion, sur les applications industrielles des techniques de remplacement	Réponses des Parties transmises au Groupe de l'évaluation technique et économique, telles que reçues Notification concernant l'élaboration du rapport envoyée au Groupe de l'évaluation technique et économique et invitation à fournir les informations voulues adressée aux Parties en décembre 2017

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
		employées par les Parties dans les procédés énumérés au tableau A de la décision	
XXIX/8	Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement	Informers le Groupe de l'évaluation technique et économique qu'il doit établir le rapport demandé par les Parties avant la trentième Réunion des Parties	Notification concernant l'élaboration du rapport envoyée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2017
XXIX/9	Hydrochlorofluorocarbones et décision XXVII/5	Informers le Groupe de l'évaluation technique et économique qu'il doit établir le rapport d'évaluation demandé par les Parties avant le 15 mars 2018 et inviter les Parties à communiquer au Secrétariat des informations supplémentaires avant le 15 janvier 2018	Notification concernant l'élaboration du rapport avant le 15 mars 2018 envoyée au Groupe de l'évaluation technique et économique et invitation à communiquer au Secrétariat des informations supplémentaires avant la même date adressée aux Parties intéressées en décembre 2017 Réponses des Parties transmises au Groupe de l'évaluation technique et économique, telles que reçues
XXIX/10	Questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones	Informers le Groupe de l'évaluation technique et économique qu'il doit établir le rapport demandé par les Parties avant la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et sa mise à jour avant la trentième Réunion des Parties Organiser un atelier sur les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique à l'occasion de la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	Notification concernant l'élaboration du rapport envoyée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2017 Atelier sur les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique organisé à l'occasion de la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties à Vienne en juillet 2018
XXIX/11	Normes de sécurité	Tenir périodiquement des consultations avec les organismes de normalisation concernés en vue d'établir un tableau récapitulatif des normes de sécurité applicables aux réfrigérants à faible potentiel de réchauffement global et mettre à jour le tableau récapitulatif au moins une fois avant chaque Réunion des Parties jusqu'à la trente-quatrième Réunion des Parties	Publier les informations sur le site Web du Secrétariat avant septembre 2018 et les mettre à jour tous les ans jusqu'à la trente-quatrième Réunion des Parties, en 2022 Informations en question communiquées à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sous la forme d'une note d'information
XXIX/12	Examen des hydrofluorocarbones ne figurant pas en tant que substances réglementées à l'Annexe F du Protocole	Prier les groupes d'évaluation de fournir, dans les rapports quadriennaux qu'ils présenteront à la trente-cinquième Réunion des Parties, en 2023, et ensuite tous les quatre ans, des informations sur la consommation et la production des hydrofluorocarbones ne figurant pas à l'Annexe F du Protocole	Notification envoyée aux groupes d'évaluation en décembre 2017. Mise à jour le site Web du Secrétariat en septembre 2018
XXIX/13	Données et informations communiquées par les Parties en application de l'article 7 du Protocole de Montréal	Demander aux Parties de continuer à communiquer leurs données, de préférence avant le 30 juin de chaque année, comme convenu dans la décision XV/15	Notification adressée aux Parties en juin 2018

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXIX/14	Non-respect par le Kazakhstan en 2015 et 2016 des dispositions du Protocole de Montréal régissant la consommation des substances réglementées du groupe I de l'Annexe C (hydrochlorofluorocarbones)	Informers le Kazakhstan de la décision	Notification envoyée au Kazakhstan en décembre 2017
XXIX/15	Demande de révision des données de référence présentée par les Fidji	Informers les Fidji des données révisées et mettre à jour la base de données en conséquence	Notification envoyée aux Fidji et base de données mise à jour en décembre 2017
XXIX/16	Demande de révision des données de référence présentée par le Pakistan	Informers le Pakistan des données révisées et mettre à jour la base de données en conséquence	Notification envoyée au Pakistan et base de données mise à jour en décembre 2017
XXIX/17	Demande de révision des données de référence présentée par les Philippines	Informers les Philippines des données révisées et mettre à jour la base de données en conséquence	Notification envoyée aux Philippines et base de données mise à jour en décembre 2017
XXIX/18	Indication du chiffre zéro dans les formulaires de communication des données au titre de l'article 7	Demander aux Parties de continuer, lorsqu'elles soumettent des formulaires de communication des données, de veiller à ce qu'un chiffre soit inscrit dans toutes les cases, y compris le chiffre zéro Inclure la question dans l'ordre du jour de la soixante et unième réunion du Comité d'application	Notification adressée aux Parties en juin 2018 et question examinée à la soixantième réunion du Comité d'application en juillet 2018
XXIX/19	Considérations particulières concernant les îles des Caraïbes touchées par des ouragans	Informers les Parties concernées et le secrétariat du Fonds de toute action éventuelle de la part du Comité exécutif du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution Veiller à ce que le Comité d'application prenne en considération, dans le cadre de ses délibérations en 2018, les difficultés auxquelles font face les Parties concernées Permettre aux Parties concernées de faire le point de la situation à la trentième Réunion des Parties	Notification adressée au secrétariat du Fonds et aux Parties concernées en décembre 2017 Question inscrite en août 2018 à l'ordre du jour de la trentième Réunion des Parties
XXIX/20	Composition du Groupe de l'évaluation technique et économique	Informers les experts concernés du Groupe de l'évaluation technique et économique et inscrire à l'ordre du jour de la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée la question des candidatures d'experts de haut niveau proposées par les Parties	Notification envoyée aux experts concernés du Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2017 Question des candidatures d'experts de haut niveau incluse dans l'ordre du jour de la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée tenue en juillet 2018
XXIX/21	Composition du Comité d'application	Notifier les nouveaux membres retenus pour siéger au Comité d'application (Afrique du Sud, Australie, Chili, Maldives et Pologne) ainsi que le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) du Comité pour 2018	Notification envoyée aux nouveaux membres sélectionnés et au (à la) Président(e) et au (à la) Vice-Président(e) du Comité en décembre 2017 Réunion du Comité d'application en juillet 2018 et une autre prévue en novembre 2018
XXIX/22	Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral	Communiquer au secrétariat du Fonds le nom des membres retenus pour siéger au Comité exécutif (Argentine, Belgique, Bénin, Canada, États-Unis d'Amérique,	Notification envoyée au secrétariat du Fonds en décembre 2017 Réunion du Comité exécutif en juin 2018 et une autre prévue en décembre 2018

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
		France, Grenade, Inde, Japon, Liban, Nigéria, Norvège, République dominicaine et Slovaquie) ainsi que du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) du Comité en 2018	
XXIX/23	Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal	Notifier les coprésidents, à savoir M. Yaqoub Almatouq (Koweït) et Mme Cynthia Newberg (États-Unis d'Amérique)	Lettres adressées aux coprésidents en décembre 2017 Quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée convoquée en juillet 2018 et présidée par deux coprésidents
XXIX/24	Rapports financiers et budgets du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Demander à la Secrétaire exécutive et au Président du Bureau d'engager des discussions avec toute Partie ayant deux ou plusieurs années d'arriérés de contributions afin de trouver une issue à la situation et prier la Secrétaire exécutive de faire rapport à la trentième Réunion des Parties sur le résultat de ces discussions Prier la Secrétaire exécutive de continuer de publier et de mettre à jour régulièrement les informations sur l'état des contributions et de préparer des budgets et des programmes de travail axés sur les résultats pour les années 2019 et 2020 reposant sur les besoins prévus pour l'exercice biennal Veiller à ce que les crédits dont le Secrétariat disposera en 2018 et les années suivantes pour financer les dépenses d'appui au programme soient pleinement utilisés et indiquer dans les futurs rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale le montant des liquidités disponibles en plus des contributions n'ayant pas encore été reçues Notifier toutes les Parties et assurer le suivi auprès des Parties qui ne versent pas de contributions au Fonds d'affectation spéciale et rendre compte des résultats à la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	Suivi assuré par la Secrétaire exécutive par courrier électronique en mai 2018 auprès des Parties n'ayant pas acquitté leurs contributions depuis deux ans ou plus Lettre du Président de la vingt-neuvième Réunion des Parties envoyée en septembre 2018 Communication d'informations par la Secrétaire exécutive aux Parties concernant les mesures prises en matière budgétaire au cours de la trentième Réunion des Parties, en novembre 2018
XXIX/25	Trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	Notifier toutes les Parties et prendre des dispositions avec l'Équateur concernant l'organisation de la trentième Réunion des Parties à Quito	Organisation par le Secrétariat de la trentième Réunion des Parties à Quito du 5 au 9 novembre 2018. Invitations à la réunion adressées par le Secrétariat à toutes les Parties en juillet 2018